

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/f9a23540-9d77-41a5-bc9f-19fbe558448c>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/f9a23540-9d77-41a5-bc9f-19fbe558448c> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Couillerot Jerome](#)

Date de soutenance : 01-12-2017

Directeur(s) de thèse : [Beaud Olivier](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Histoire du droit et des institutions

Classification : Droit

Mots-clés libres : Claude Lefort, Démocratie, Totalitarisme, Liberté politique, Théorie générale de l'Etat, Philosophie politique, Phénoménologie, URSS, Marx, Merleau-Ponty

Mots-clés :

- Totalitarisme - URSS
- Phénoménologie
- Liberté - Aspect politique
- Idées politiques - France - 1945-....

Résumé : Claude Lefort est un penseur majeur du totalitarisme soviétique et un théoricien original de la démocratie ; mais cette pensée souffre d'être encore trop peu étudiée, et surtout peu comprise dans son articulation générale. Ce travail se propose de remédier à cette carence, et s'efforce, au travers d'une reconstruction des dimensions fondamentales de l'œuvre, de restituer à la pensée de l'auteur sa cohérence interne. Nous postulons ici que cette cohérence se dévoile à bien vouloir identifier le projet central de Claude Lefort, qui fut de penser les conditions de possibilité de la liberté politique, et partant, la démocratie comme un régime de la liberté. Un tel projet, d'abord envisagé dans le cadre de la théorie marxiste, va progressivement être réévalué à l'aide de la philosophie de Maurice Merleau-Ponty, pour aboutir à une récusation des acceptions traditionnelles – telles que comprises en droit public – des notions de pouvoir et de liberté. Il s'agit alors pour Lefort de permettre la liberté politique, c'est ce que s'efforce de montrer la première partie. Il faut ensuite tirer les conséquences logiques d'une telle récusation. Elle amène à reconsidérer en profondeur la nature des deux termes : le pouvoir gagne une dimension « symbolique », et les libertés se pensent comme indissociablement individuelles et collectives. Cette construction se veut une manière spécifique d'organiser la liberté politique, c'est ce que s'emploie à révéler la seconde partie.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2017PA020059

Type de ressource : Thèse